

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/047 DU 20 MARS 2020 PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS
DE L'OFFICE BURUNDAIS DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA
CONSTRUCTION « OBUHA »**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n°1/09 du 09 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;

Vu la Loi n°1/13 du 9 août 2011 portant Révision du Code Foncier du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 12 août 2016 portant Code de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction au Burundi ;

Vu le Décret-loi n°1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Administratifs ;

Vu le Décret-loi n°1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations Personnalisées de l'Etat ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/086 du 26 juillet 2018 portant Organisation du Ministère des Transports, des Travaux Publics, de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le Décret n° 100/079 du 24 mai 2019 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de l'Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction : «OBUHA » en sigle ;

Sur proposition du Ministre des Transports, des Travaux Publics, de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

- Directeur de la Planification :
Ir. Omer NIYONKURU ;
- Directeur de la Gestion Urbaine :
Ir. Moïse NIYONZIMA ;
- Directeur des Etudes et Laboratoire :
Ing. Prosper NKURUNZIZA ;
- Directeur de l'Aménagement et Entretien de la Voirie Urbaine :
Ing. Jean Paul MPAWENIMANA ;
- Directeur des Constructions :
Ing. Désiré NIZIGIYIMANA ;
- Directeur de la Gestion Immobilière et Maintenance ;
Ing. Mélance NIMFASHA ;
- Directeur de l'Environnement, Hygiène et Assainissement :
Ing. Cléophas BIZABISHAKA ;
- Directeur de Raccordement aux Réseaux Publics ;
Ing. Jérémie MAJAMBERE ;
- Directeur du Bâtiment ;
Monsieur Ernest NDIKUMANA ;
- Directeur des Ressources Humaines ;
Monsieur Massoud NYABENDA ;

- Directeur des Ressources Financières ;
Monsieur Isaac NIYONKURU ;
- Directeur des Approvisionnements ;
Mademoiselle Marlène KUBWAYO.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre ayant l'Urbanisme et l'Habitat dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 20 mars 2020

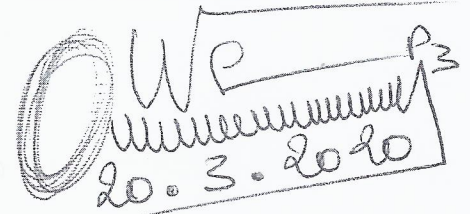
Pierre NKURUNZIZA.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE
LA REPUBLIQUE,

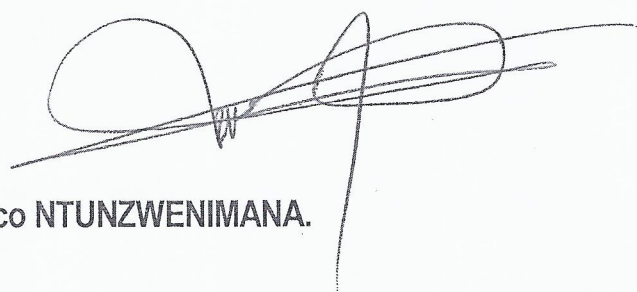
Dr. Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DES
TRAVAUX PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,

Ir. Jean Bosco NTUNZWENIMANA.



Handwritten signature of Pierre NKURUNZIZA and a date stamp '20.3.2020' with a circled 'P3'.



Handwritten signature of Ir. Jean Bosco NTUNZWENIMANA.